

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0620**

commune (s) :

objet : Vallée de la chimie - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 7 décembre 2015****Décision n° CP-2015-0620**

objet : **Vallée de la chimie - Assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon, en lien avec les communes concernées et une trentaine de partenaires publics et privés, porte un projet ambitieux de développement de l'entrée sud de Lyon sur le territoire de la Vallée de la Chimie. Après une première phase d'études de cadrages, réalisées entre 2010 et 2013 par les cabinets Ernst&Young et Interland, le projet directeur Vallée de la chimie est entré dans une phase opérationnelle dès 2014. Cette dernière s'est traduit par :

- la production d'études de prospective territoriale et d'une démarche d'accompagnement artistique pilotées par les agences Oma, Seeklup, Nova7 et FRV100 ;

- la production d'un plan guide sur l'ensemble de la Vallée de la chimie piloté par le groupement Oma-Base-Safege avec des zooms opérationnels sur les communes de Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite. Ce document pré-opérationnel définit le cadre dans lequel doivent s'inscrire toutes les opérations engagées ou à l'étude. Il représente l'outil permettant la coproduction ou la négociation des projets ;

- le lancement d'un appel à projet innovant, "l'Appel des 30 !" visant à remettre en tension des fonciers en friche afin de renforcer l'écosystème chimie-énergie-environnement de la Vallée de la Chimie.

A la suite de ces premières études et sur la base de la quinzaine de projets retenus à l'issue de "l'Appel des 30 !", il convient de poursuivre et d'amplifier la requalification en cours de la Vallée de la chimie.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine pour le projet Vallée de la chimie.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 novembre 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises OMA / BASE / Safege.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine pour la Vallée de la chimie et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises OMA / BASE / Safège pour un montant minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O4816, Vallée de la chimie Saint Fons Aulagne, le 21 septembre 2015, pour un montant de 800 000 € en dépenses.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2015 et suivants - compte 203 1 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.**